

<p>Comme Chez Toi asbl rue de l'Arbre Bénit, 114 1050 Bruxelles Tél. : 0486 365 020 commecheztoi@hotmail.com</p>	<p>Les candidats peuvent prendre contact directement avec l'AIS Comme Chez Toi. La candidature est enregistrée après présentation des pièces constitutives du dossier (carte d'identité des membres majeurs du ménage, composition de ménage, avertissement extrait de rôle ou attestation du CPAS). La sélection est établie tenant compte de l'ancienneté de même que du degré d'urgence. Nous procédons à la visite du domicile ou à la rencontre de la famille. Le refus d'un logement doit être motivé.</p>
<p>AIS DELTA asbl Avenue Charles Brassine, 32 / 2 1160 Bruxelles Tél. : 02 265 07 91 info@ais-delta.be</p>	<p>Le dossier de candidature est complété par les centres et associations partenaires de l'AIS DELTA. Le candidat locataire prend rang sur une liste d'attente. Il est contacté pour une pré-attribution dès lors qu'un logement adapté à sa situation se libère et qu'il est en ordre utile pour en bénéficier. Un refus de pré-attribution ou d'attribution d'un logement, s'il n'est pas valablement motivé, entraîne automatiquement l'annulation de la candidature.</p>
<p>Le Relais asbl Rue Paul Wemaere, 20 1150 Bruxelles Tél. : 02 779 80 13 info@aislerelais.be</p>	<p>Les candidats peuvent demander un formulaire d'inscription par e-mail (ou par téléphone, les lundis matin de 9h00 à 12h00). Une copie des cartes d'identité des membres majeurs du ménage, une composition de ménage récente et une preuve de revenus par courrier doivent être annexés au formulaire et envoyés par courrier. Seuls les dossiers complets des candidats qui ne dépassent pas les revenus du seuil d'admission SLRB seront retenus. Les candidatures sont classifiées par ordre chronologique. Les attributions prennent en considération l'ancienneté, la composition de ménage, la priorité éventuelle.</p>
<p>AIS-Etterbeek Rue Général Tombeur, 47 1040 Bruxelles Tél. : 02 734 66 26 phil.desprez@gmail.com</p>	<p>La demande de logement doit répondre à certaines conditions, vérifiées à l'inscription. Celle-ci se fait en personne (remise du formulaire dûment complété et des pièces justificatives) à la permanence du mercredi, de 8h30 à 12h00 ou les autres jours sur rendez-vous. Le candidat s'engage à communiquer toute modification à l'inscription originale (adresse, composition de ménage, revenus...) Le logement est attribué selon l'ordre d'inscription et en fonction de la surface du logement, du nombre de chambres et de la composition de ménage. Les permanences se tiennent à la Maison Communale d'Etterbeek, Av. d'Auderghem, 115.</p>
<p>AIS de Forest Rue de Mérode, 407 1190 Bruxelles Tél. : 0478 04 37 78 aisforest@hotmail.be</p>	<p>Aucun registre de candidature n'est tenu. Les attributions se font via les services d'accompagnement social qui ont conclu un accord de collaboration avec nous. Les revenus du candidat ne peuvent pas dépasser les revenus d'admission au logement social.</p>
<p>AIS Saint-Gilloise Théodore Verhaegen Rue Théodore Verhaegen, 67 1060 Bruxelles Tél. : 02 535 70 10 info@aissaintgilles.be</p>	<p>Nous sollicitons des candidatures auprès de nos partenaires sociaux de Saint-Gilles à savoir : l'Habitat accompagné du CPAS de Saint-Gilles, le service social de la commune de Saint-Gilles, et la permanence logement du CAFA (comité d'accompagnement et de formation pour adulte). Les revenus du candidat ne peuvent pas dépasser les revenus d'admission au logement social. Il faut, par ailleurs, être domicilié à Saint-Gilles (ou avoir eu sa dernière résidence à Saint-Gilles) et avoir une composition de ménage récente (Max. 3 mois).</p>

Conditions d'inscription & Modalités d'attribution des logements



A.I.S.B.-S.I.K.B. Rue du Marché aux Poulets, 39 1000 Bruxelles Tél. : 02 262 32 43 aisb@aisb.be	Les inscriptions sont libres et placées sur nos listes d'attente. Elles peuvent se faire par courrier ou aux permanences les mardis et mercredis de 9h à 11h. Le dossier de candidature une fois constitué (carte d'identité, preuve des revenus, composition de ménage), il reçoit des points de priorité selon un système comparable à celui du logement social. Un refus d'attribution, s'il n'est pas valablement motivé, entraîne l'annulation du dossier.
A.S.I.S. asbl Avenue Rodenbach, 29 1030 Bruxelles Tél. : 02 223 72 47 courrier@asis.be	Pour la constitution d'un dossier, les candidats locataires doivent se présenter au guichet (unique) logement, à la maison communale de Schaerbeek, niveau -1.08, les lundis ou mercredis matins, de 08h00 à 12h00. Ils devront être en possession de : <ul style="list-style-type: none"> leur carte d'identité en règle ; une attestation de revenus, de la personne ou du ménage ; une composition de ménage récente. Une liste d'attente a été constituée, il est donc demandé aux candidats de nous communiquer, une fois inscrits, tout changement de données et de coordonnées, dans les meilleurs délais.
A.I.S. Quartiers asbl Rue du Progrès, 323/8 1030 Bruxelles Tél. : 02 204 09 63 info@aisquartiers.be	Les inscriptions et les attributions se font exclusivement via les Unions de locataires membres de l'AIS.
Baita vzw Quai du Hainaut, 29 1080 Bruxelles Tél. : 02 512 08 65 info@baita.be	Un candidat-locataire ne peut pas s'inscrire sur une liste d'attente. Toutes les attributions se font via les associations qui ont conclu un accord de collaboration avec BAITA. Il est inutile de diriger des candidats vers ces services, qui travaillent de manière autonome pour un public très spécifique (victimes de la traite des humains, des gens affectés par le virus HIV, des sans-abri venant des maisons d'accueil qui ont besoin d'une aide spécifique, des demandeurs d'asile, des jeunes sans-abri).
A.I.S. éveroise Hector Denis asbl Rue de Paris, 114 1140 Bruxelles Tél. : 02 216 08 24 hector.denis@skynet.be	Permanence chaque mardi de 14 à 17h. Les demandes introduites par un service d'accompagnement social sont prioritaires. Vu la longueur de nos listes d'attente et le nombre limité d'appartements attribués annuellement, notre service se réserve le droit de refuser les demandes qui ne lui paraissent pas urgentes.
Habitat et Rénovation asbl Rue Sans Souci, 110 A 1050 Bruxelles Tél. : 02 639 60 16 ais.hr@misc.irisnet.be	Habitat et Rénovation tient un registre de candidatures qu'elle reçoit exclusivement de la part des différents services sociaux avec lesquels elle a une convention de partenariat. Les logements libres sont attribués sur base de l'ancienneté et des critères de priorité établis au sein de l'AIS. Dans le cas particulier des logements de transit, il n'y a pas de registre ; lorsqu'un logement se libère les candidats sont présentés directement par les services sociaux partenaires. L'attribution est établie en faveur du partenaire prioritaire sur base d'un quota de nuitées. Les inscriptions n'ont pas lieu toute l'année, il faut téléphoner à l'agence pour se renseigner.
A.I.S. de Saint-Josse Rue de l'Union, 4 1210 Bruxelles Tél. : 02 230 48 34 info@aissaintjosse.be	Les permanences pour les inscriptions sont suspendues jusque fin 2011.

La M.A.I.S. asbl Rue Tazieaux, 43-45 1080 Molenbeek Tél. : 02 412 54 33 aismolenbeek@yahoo.fr	Les inscriptions sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
IRIS asbl/vzw Rue du Vieux Marché aux Grains, 20/10 1000 Bruxelles Tél. : 02 514 18 49 asbliris@freegates.be	IRIS ne prend en compte que les demandes de logements émanant de services sociaux membres. Ces demandes sont alors inscrites sur la liste d'attente, dans l'ordre chronologique de leur arrivée. Dès qu'un logement se libère, IRIS contacte le premier inscrit sur la liste d'attente. Si le candidat refuse le logement, on passe au candidat suivant et le candidat qui a refusé garde sa place dans le registre. Toutefois, après plusieurs refus d'un même candidat, IRIS peut décider d'annuler la demande.
Logement Pour Tous asbl Rue du Chimiste, 34-36 bte 10 1070 Bruxelles Tél. : 02 524 54 30 lpt.izw@misc.irisnet.be	Les candidatures sont exclusivement introduites par un Service Social avec lequel une convention de collaboration a été établie. Les candidatures sont inscrites dans un registre et examinées par ordre d'ancienneté. Après une visite au domicile du candidat et un examen de la candidature avec le Service Social, un comité de sélection décide de l'attribution des logements sur base de la présentation de dossiers anonymes. Le refus d'un logement doit être valablement motivé et, à défaut, la candidature est annulée.
Le Nouveau 150 asbl Rue Haute, 150/25 1000 Bruxelles Tél. : 02 508 12 91 contact@lenouveau150.be	Aucun registre de candidature n'est tenu. Nous sollicitons des candidatures prioritairement dans les maisons d'accueil et les C.P.A.S. de la région bruxelloise. Les revenus du candidat ne peuvent pas dépasser les revenus d'admission au logement social. Pour les grands logements, la moitié des enfants du ménage doivent avoir moins de 12 ans. L'existence d'un dossier SPJ ou SAJ crée une priorité.
Les Trois Pommiers asbl Avenue des Casernes, 41 1040 Bruxelles Tél. : 02 640 30 54 lestroispommiers@scarlet.be	Les candidats-locataires peuvent introduire une demande écrite au siège de l'AIS. Celle-ci sera classée par ordre chronologique. Une priorité est cependant donnée aux demandes des Maisons d'accueil partenaires. Les revenus des candidats ne peuvent dépasser les revenus d'admission au logement social. La preuve leur en sera demandée. Il n'est pas utile de téléphoner à l'ASBL ou de s'y présenter.
A.I.S. de Jette Résidence Esseghem II Rue Jules Lahaye 288 1090 Bruxelles Tél. : 02 421 70 90 ais-jette@skynet.be	Les candidats-locataires se présentent à la permanence le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 13h30 à 16h, munis d'une composition de ménage, d'une preuve de revenus et de leur carte d'identité. Sur base de ces documents, leur inscription est enregistrée ; ils reçoivent alors un numéro qui détermine leur position sur la liste d'attente. L'attribution d'un logement se fait sur base de la position chronologique sur cette liste.
Frédéric Ozanam asbl Rue Haute 37 1000 Bruxelles Tél. : 02 502 73 20 aisfredericozanan@hotmail.com	Les formulaires d'inscription sont disponibles soit les lundis entre 10h30 et 15h30 rue Haute, soit par mail. Les candidats reçoivent un questionnaire qu'ils complètent chez eux. Ce questionnaire comporte une fiche signalétique assez complète. Les documents suivants sont demandés : attestation de revenus, avertissement extrait de rôle, composition de ménage, attestation de bonne vie et mœurs... Après une rencontre soit au bureau, soit au domicile du candidat, l'inscription est confirmée par écrit avec un n° d'ordre.